

# QUINCY ENGLISH CLUB

## FICHE D'ADHESION 2024-2025

Prénom :

Nom :

Classe en septembre:

Parent / tuteur :

Tél Bureau :

E-mail :

Tél. portable :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Adresse :

**Autorisation photographie de l'enfant seul : OUI ou NON et en Groupe : OUI ou NON**

Cotisation annuelle :

1<sup>er</sup> enfant : 280 Euros dont 15 Euros d'adhésion à l'association ou 16€ pour les membres actifs Possibilité en trois chèques de 100 €, 90 € et 90 € qui seront débités les début octobre, novembre, décembre.

2<sup>ème</sup> enfant : 260 Euros dont 15 Euros d'adhésion à l'association ou 16€ pour les membres actifs,

Soit pour 2 enfants 540 Euros possibilité en quatre chèques de 135€ qui seront débités les débuts octobre, octobre, novembre, décembre.

Les chèques sont à établir à l'ordre du QUINCY ENGLISH CLUB. Le dossier complet est à remettre au forum des associations qui aura lieu le **7 Septembre 2024** afin de réserver une place à votre enfant ou à l'envoyer à Mme Solène CAROLE à l'adresse :

2 avenue des tournelles 91800 Boussy St Antoine.

Le 1<sup>er</sup> versement sera encaissé début octobre. La date limite des préinscriptions : **06/09/24** pour les anciens adhérents la date de réservation de la place après se fera en fonction des places disponible.

Fait à Quincy le :

Signature parent / tuteur :

Signature (Présidente) :

## **REGLEMENT**

Trésorière, Solène : 06 34 29 57 32

Présidente, Stéphanie : 06 18 38 98 04

[associationquincyenglishclub@gmail.com](mailto:associationquincyenglishclub@gmail.com)

Tél :

Afin d'assurer le bon déroulement des séances, l'intégralité des frais doit être acquitté pour l'année entière, même en cas d'absence, sauf cas de force majeure (Maladie grave de l'enfant ou déménagement). Le paiement en plusieurs versements ne constitue pas une dérogation à la règle.

Il est impératif de respecter les horaires de séances pour le bon fonctionnement du groupe. N'oubliez pas de récupérer vos enfants ! Un suivi régulier est indispensable pour l'enfant et l'animateur. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de la salle.

(Salle de réunion n°3 Mère Marie Pia) Nous demandons aux parents qui acceptent que l'enfant fasse le trajet seul de nous fournir une autorisation écrite. Toute personne non mentionnée ci-dessus venant chercher l'enfant devra remettre à l'animatrice Une attestation l'y autorisant signée des parents. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce règlement.

Signature (Parents) :